

NEWSLETTER

Pôle Innovation - Fidal Grand Est



Chères toutes, chers tous,

Nous avons le plaisir de vous adresser **la première édition de la newsletter du Pôle Innovation de Fidal Grand Est**, conçue pour accompagner votre entreprise dans toutes les dimensions juridiques et stratégiques de ses projets d'innovation.

Notre pôle réunit **une équipe transversale d'avocats et d'ingénieurs aux expertises complémentaires**, mobilisée pour aborder l'innovation sous tous ses angles : propriété intellectuelle, financement, gouvernance, structuration juridique, fiscalité, gestion des talents et valorisation du savoir-faire. Nous intervenons à vos côtés à chaque étape de votre projet, de l'idée à la mise sur le marché.

Chaque édition vous apportera des clés de lecture concrètes et des repères juridiques pour anticiper, sécuriser et valoriser vos projets d'innovation.

Au programme

L'innovation en région

Palmarès des demandes de brevet en région Grand Est

Par Geoffroy Cousin

L'INPI a récemment publié le palmarès régional des déposants de demandes de brevet. L'analyse se fonde sur les demandes de brevet français publiées en 2024. 6% des déposants personnes morales de demandes de brevet sont basés dans la région Grand-Est, ce qui classe la région parmi les régions les plus actives.

[Lire la suite](#)

Financement & Opportunités

Sommaire

[L'innovation en région](#)

[Financement &
Opportunités](#)

[Fiscalité](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Social](#)

Membres

Les aides publiques en région Grand Est

Par Zied Oueslati

Plusieurs dispositifs de financement public sont actuellement ouverts pour soutenir la R&D, l'innovation et la transition industrielle des entreprises de la région Grand Est. Portées par la Région ou par l'État via France 2030 régionalisé, ces aides constituent des leviers stratégiques pour renforcer votre compétitivité.

[Lire la suite](#)

Fiscalité

Un projet de recherche non achevé peut être éligible au CIR

Par Sylvie Veyssière

La CAA Marseille, dans un arrêt du 7 novembre 2025 (n°24MA00019), a rendu une décision novatrice concernant **l'éligibilité au crédit d'impôt recherche (CIR)** pour des travaux de développement de recherche expérimentale, même lorsque le projet n'est pas achevé.

[Lire la suite](#)

CIR textile/habillement/cuir : sans activité industrielle, pas de crédit d'impôt !

Par Yelena Ilic

Saviez-vous que mener des travaux de conception innovants ne suffit pas, à lui seul, pour bénéficier du crédit d'impôt recherche ?

[Lire la suite](#)

Propriété intellectuelle

Innovation, sécurité économique et propriété intellectuelle : un réflexe stratégique pour les entreprises

Par Thibaud Lelong & Marie Denny

La protection de l'innovation est aujourd'hui un enjeu central pour les entreprises, en particulier dans un contexte de concurrence technologique accrue et de multiplication des risques d'ingérence économique.

Les entreprises françaises développent en permanence de nouvelles solutions technologiques et investissent massivement dans la recherche et l'innovation, notamment dans des secteurs industriels stratégiques. Mais ces innovations peuvent également **être copiées, exploitées ou réutilisées par des tiers** lorsque les mesures de protection sont insuffisantes.

[Lire la suite](#)

Pour en savoir plus sur les membres du pôle, cliquez ici :

[Découvrir](#)

Social

Focus sur les inventions de salariés

Par Jérôme Sonet

Contrairement à une idée parfois reçue, l'entreprise n'est pas nécessairement ni naturellement propriétaire des inventions réalisées par ses salariés dans le cadre de leurs fonctions.

[Lire la suite](#)

Le droit d'inventer demain

Fidal Avocats :

contact.grandest@fidal.com

Fidal, 8 bureaux en Grand Est :

Auxerre, Epinal, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Strasbourg et Troyes.

FIDAL
AVOCATS

www.fidal.com



Fidal - Société d'avocats - Société d'exercice libéral par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance. - Capital : 6 000 000 Euros - 525 031 522 RCS Nanterre
TVA Union Européenne - FR 42 525 031 522 - NAF 6910Z - Siège social : 4-6 avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie - France - T : 01 46 24 30 30 - Barreau des Hauts-de-Seine

Vous recevez cette information car vous êtes inscrits dans la liste des abonnés à la lettre d'information. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à dpo@fidal.com ou par courrier : Délégué à Protection des Données, 4-6 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie
Vous disposez également du droit de vous désabonner de notre liste de diffusion.

Pour vous désabonner cliquer [ici](#)